

CENTRE DE GESTIC
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Avignon, le 9 juillet 2026

Tel. 04.32.44.89.30

Mis en ligne le 09/07/2026

N° 26/130

**Arrêté du Président portant modification de la constitution de la
Commission Administrative Paritaire de Catégorie C**

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°22/12 du 16 mars 2022 du Conseil d'administration du CDG 84 fixant le nombre de représentants au sein des CAP placées auprès du CDG 84 suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 et portant désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics,

Vu la délibération n°23/031 du 22 juin 2023 du Conseil d'administration du CDG 84 portant modification de la composition des CAP A, B et C,

Vu la délibération n°24/013 du 4 juillet 2024 du Conseil d'administration du CDG 84 portant modification de la composition des CAP A, B et C,

Vu la délibération n°26/23 du 9 juillet 2026 du Conseil d'administration du CDG 84 portant modification de la composition des CAP A, B et C,

Vu l'arrêté n°22/218 du 14 décembre 2022 portant constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n°23/055 du 10 janvier 2023 portant constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n°23/133 du 5 juillet 2023 portant modification de la constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C,

Vu l'arrêté n°24/161 du 22 octobre 2024 portant modification de la constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C,

Vu l'arrêté n°24/183 du 3 décembre 2024 portant modification de la constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire de catégorie C en date du 8 décembre 2022,

ARRETE

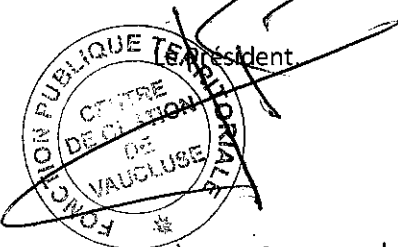
Article 1 : La composition de la commission administrative paritaire de catégorie C s'effectue sur la base de 8 représentants titulaires.

Article 2 : A compter du 9 juillet 2026, la composition de la commission administrative paritaire de catégorie C siégeant auprès du CDG 84 est la suivante :

Représentants des collectivités			
Titulaires		Suppléants	
LOVISOLO Jean-François	Maire de La Tour d'Aigues	LARGUIER Jean-Pierre	Maire de Sablet
ÂIELLO André	Maire de St Hippolyte-le-Graveyron	RAMADE Nadine	Adjointe au Maire de St Hippolyte-le-Graveyron
DURIEU Martine	Vice-Présidente de la CA du Grand Avignon	HAQUET Sonia	Maire des Taillades
MICHELIER Valérie	Maire de Caromb	ROUET Frédéric	Maire de Villes-sur-Auzon
ANCEY Dominique	Maire de Jonquerettes	LUCAS Sylviane	Adjointe au Maire de Sablet
RIPERT Gilles	Président de la CC Pays d'Apt Luberon	MERLE Patrick	Vice-Président de la CC Pays d'Apt Luberon
CARBONNEL Charlotte	Maire de St Martin-de-Castillon	ROUX Frédéric	Maire de Viens
FLAUGERE Hervé	Maire de Lapalud	VAUX-CLEMENT Martine	Adjointe au Maire d'Ansouis

Représentants du personnel					
Titulaires			Suppléants		
CANOVAS Sébastien	C.A. Les Sorgues du Comtat	CFDT	BONNET Florence	Mairie de Jonquières	CFDT
PALERMO Laëtitia	C.C. Rhône-Lez-Provence	CGT	KAHLI Aïssa	C.C. Rhône-Lez-Provence	CGT
SAMBATI Madeleine	Mairie de La Tour d'Aigues	CGT	DE CASTRO Stéphane	Mairie de Monteux	CGT
BENSACI Nasser	Mairie d'Apt	FAFPT	BASTET Christian	C.A. Les Sorgues du Comtat	FAFPT
AUBERT Marie-Christine	CCAS de Caumont-sur-Durance	FO	JOUBE Christine	Mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue	FO
AYASSE Frédéric	Mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue	FO	FAVIER Mireille	C.A. Grand Avignon	FO
RICOBELLI Claire	Caisse de Crédit Municipal d'Avignon	SAFPT	ROCHE Aurélien	Mairie de Caderousse	SAFPT
DOLADILLE Christophe	Mairie de Sorgues	UNSA	NOUVEAU Véronique	C.A. Les Sorgues du Comtat	UNSA

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.


Jean-François LOVISOLO

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2026

Application auprès de l'Etat de France

99_AR-084-288400039-20260709-R26_130-AR